



8ème RALLYE DES OLLONNES

24 et 25 Mars 2018

DEMANDE D'ENGAGEMENT

A remplir et à retourner par courrier avant le 12 Mars 2018 MINUIT (cachet de la poste faisant foi) à :

ECURIE COTE DE LUMIERE 168 Rue du Maréchal Ferrant ZI du Patis 85440 TALMONT SAINT HILAIRE
 Tél : 02.51.20.70.23. Fax : 02.51.20.73.18. Mail : depannagedanieaup@orange.fr



ECURIE Côte de Lumière

Date de réception :	
Cachet de la poste	
VEHICULE ENGAGE	
Titulaire C.G.	
Marque	
Modèle	
Turbo	OUI NON
Cylindrée	
GROUPE	CLASSE
Immatriculation	
Couleur	
fiche homologation	N°
Passport technique	N°
Je soussigné :	
Autorise :	
A piloter mon véhicule	
Signature du Propriétaire :	
MONTANT DE L'ENGAGEMENT	
279 Euros avec la publicité organisateur	
570 Euros sans la publicité organisateur	
Chèque à l'ordre de :	
ECURIE COTE DE LUMIERE	
Signature 1 ^{er} Pilote :	
Signature 2 ^{ème} Pilote :	
Fait à :	Le :

1^{er} PILOTE		2^{ème} PILOTE	
NOM			
Prénom			
Pseudonyme		Sexe: M F	
Licence		N°	Cat. :
N° A.C.O.		Code ligue / A.S.A.	
A.S.A.			
Ecurie			
Adresse			
Code postal / Ville			
Tél. Dom / Travail			
adresse@mail			
Permis de conduire		Numéro	
JOINDRE		Délivré le	
PHOTOCOPIES		à	
Groupe sanguin			
Numéro de Portable embarqué dans la voiture :			

NUMERO	GROUPE	CLASSE	REGLEMENT	VISA ADM.	VISA TECH.
			Chèque		
			Espèces		
		S 1600			
		KIT CAR			
		FA ou FN ou 4RM			
		A ou N ou 4RM < 2500			
		4x4			

OBLIGATOIRE : Joindre photocopies permis de conduire et licences de l'équipage

Je déclare sur l'honneur ne pas être sous le coup d'une suspension de permis de conduire ou de licence et être en possession de ces deux documents le jour de l'épreuve. Je déclare avoir pris connaissance de la réglementation anti-dopage et me soumettrai à tout contrôle de médecins accrédités. Je décharge expressément la responsabilité des organisateurs et m'engage à ne faire engager aucun recours envers eux à l'occasion de tout accident dont les conséquences ne seraient pas couvertes par les assurances prévues par la réglementation en vigueur. J'engage ma voiture conformément au règlement particulier et à la réglementation générale F.F.S.A.